

Séance du jeudi 02 octobre 2025

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire : Pascal RENARD

Ordre du jour :

- Point d'avancement sur les travaux cantine/garderie
 - Point financier sur projet cantine/garderie
 - Prêt cours terme de trésorerie
 - Validation de l'avenant n°1 du Lot n°5 (Plâtrerie-Faux plafond-Peinture)
 - Création poste d'adjoint administratif
 - Organisation du départ en retraite
 - Présentation du RPQS du SMIRNE
 - Présentation du RPQS CCTHB
 - Questions diverses
-
- **Présents** : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Olivier de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Jean-Baptiste QUINDROIT, Régis VAULLERIN, Pascal RENARD, Françoise JACQUET, Régis MENNESSIER
 - **Absent** : Sébastien CHABOT, Anita GUINARD-AKRETCH, Chrystél GOND
 - **Absents avec pouvoirs** : Denis PEAUDECERF pouvoir à Ludovic MAHÉ
Marie CALURAUD pouvoir à Françoise JACQUET
Dominique PERRAGUIN pouvoir à Olivier de BRIE
Angélique HUET pouvoir à Claudine CHEMIERE

La séance est ouverte à 19 h par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 septembre 2025

Monsieur le Maire adjoint demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte-rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

➤ **Point d'avancement sur les travaux cantine garderie**

Suite à une remarque du contrôleur technique une modification du plafond de la salle de restauration en laine de bois, il y a un surcout pour modifier les plafonds. Ce surcout est compensé par la suppression du bardage, reste à la commune une dépense supplémentaire d'environ 1 079,00 €.

➤ **Point financier sur projet cantine garderie**

Les travaux avancent et devraient se terminer à fin novembre 2025. La commune a déjà payé des prestations à hauteur de 621 185,00 € HT subventions incluses.

➤ **Prêt cours terme choix de l'organisme**

Monsieur le Maire explique, afin de finaliser les travaux de l'extension de la cantine et création du bâtiment périscolaire, dans l'attente du solde des subventions, il est nécessaire d'effectuer un emprunt d'un montant de 200 000,00 € (deux-cents mille euros) pour une durée de 2 ans.

Plusieurs organismes ont été contactés

Le Conseil municipal, après avoir délibéré avec 14 voix pour
Monsieur Ludovic MAHÉ ne prenant pas part au vote ayant lui-même travaillé dans cet établissement.

- Fait le choix de solliciter le Crédit Agricole, le taux du prêt étant le plus attractif, 2,73 % (les frais de dossier s'élèvent à 0,10 % soit 200,00 €)
- Autorise la Maire à signer tous les documents nécessaires

➤ **Avenant n°1 Lot n°5 (Plâtrerie-Faux plafond-Peinture)**

Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion de chantier il a été signalé qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications de matériaux, de plus-values moins-values pour l'extension du bâtiment périscolaire, il faut donc les intégrer au marché sur le lot n°5 Plâtrerie-Faux plafond-Peinture

La société SBPI a transmis un avenant n°1 d'un montant de **1 079,05 € HT**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cet avenant n°1 sur le Lot n°5 Plâtrerie-Faux plafond-Peinture

➤ **Création poste adjoint administratif**

Vu le code général de la Fonction Publique ;
Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité ;
Pour les besoins des services, il serait nécessaire :

-de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} novembre 2025 :

Un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet (35 heures) relevant de la catégorie C. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément au Code Général de la Fonction Publique, sur la base d'un contrat relevant de l'article L.332-8 2°

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

-Accepte la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, 35 heures, à la Mairie

➤ **Organisation du départ en retraite, indemnité**

Madame Maryline VERRION fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2025

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'allouer à Madame Maryline VERRION, secrétaire de Mairie, la somme de 1 000,00 € (mille euros) pour son départ.

➤ **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau potable du SMIRNE**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable

Présentation de ce rapport élaboré par le SMIRNE.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D. 2224-7 du CGCT le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, à la Préfecture.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexe V et VI du CGCT.

Le Présent rapport est publié et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal,

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site communal

➤ **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau potable CCTHB**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L22244-5 du CGCT, le représentant légal de chaque collectivité présente à son assemblée délibérante un rapport annuel relatif au service de l'Eau Potable, rapport élaboré par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2021.

Monsieur Gille Benoit, Maire, présente le rapport annuel 2024 sur lequel figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à la présentation du présent rapport
- Donne tous pouvoirs au Maire pour appliquer l'article susvisé

➤ **Questions diverses**

- La porte d'entrée de la crèche va être équipée d'une gâche électrique, le devis est signé.
- Le logement au-dessus de la maternelle dont le volet est cassé va être remplacé par un volet roulant.
- Il a été demandé un diagnostic énergétique pour la salle des fêtes.
- Des aménagements (tubes de béton) vont être effectués aux abords du stade pour en éviter des accès non autorisés.

Le prochain Conseil municipal est fixé au **jeudi 06 novembre**

La séance est levée à 21 h

La Secrétaire

Pascal RENARD

Le Maire,

Gilles BENOIT

Les Membres

